

Communiqué de presse
Vendredi 10 décembre 2021

Interpellation et placement en garde à vue de Monsieur Yannick Agnel dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour « viol et agression sexuelle sur mineur de 15 ans »

En amont de la première session des finales des Championnats de France qui se tiennent actuellement à Montpellier, la Fédération Française de Natation a appris par voie de presse l'interpellation et le placement en garde à vue de Monsieur Yannick Agnel pour viol et agression sexuelle sur mineur de 15 ans.

A ce jour, la Fédération ne dispose d'aucune information complémentaire sur cette affaire et n'a pas été consultée ou interrogée en amont de cette interpellation.

Monsieur Yannick Agnel n'étant plus licencié, la Fédération n'a pas de compétence disciplinaire pour s'emparer de ce dossier et entend en conséquence laisser les juridictions judiciaires instruire cette enquête.

Au demeurant, le principe de présomption d'innocence doit être respecté dans l'attente du dénouement de la procédure pénale, à laquelle la Fédération prêterait la plus grande attention.

Toutefois, comme pour tout dossier sensible de ce type, en fonction des éléments qui seront portés à sa connaissance et au regard du fait que la victime serait licenciée à la Fédération, il pourra être envisagé de se constituer partie civile dans cette affaire.